



Centre
d'Enseignement
des Soins
d'Urgence
21

N° Déclaration d'existence : 26.21.P0038.21
Délivré par la Préfecture de la Côte d'Or
N° SIRET CHU DIJON
262-100-076-00013



Durée : 1 journée soit 7h en présentiel

Horaires :

8h20-8h30 : Accueil

8h30-12h30 : Formation

12h30-14h00 : Repas

14h00-17h00 : Formation

Délais d'accessibilité :

Le 31 mars 2026

Le 21 avril 2026

Le 01 octobre 2026

Le 20 novembre 2026



Capacité :

28 participants maximum



Tarif : 200€/participant

Équipe pédagogique :

Dr C. AVENA

Responsable pédagogique

Médecins, enseignants et équipe
pédagogique du CESU 21



Adaptabilité :

Les locaux du CESU sont adaptés pour
recevoir des personnes en situation de
handicap.

Les formations ne sont en revanche
pas toutes accessibles à l'ensemble du
public : contactez-nous pour connaître
les conditions et possibilités d'accueil
en fonction de votre handicap

Législation / Recommandations

[Arrêté du 16 mars 2021 modifiant](#)

[Arrêté du 30 décembre 2014](#)

[Guide Méthodologique Plan gestion
tension hospitalière](#)

[Note de cadrage Formations SSE](#)

Mis à jour le 05/06/2026

Formation AFGSU SSE Module 3, Annexe 5 : Stratégies médicales de « damage control »

En 2025
5 formations
104 participants
Satisfaction : 9.58/10
Taux de réussite : 100%

Public concerné : • Soignants : Médecins urgentistes, anesthésistes-réanimateurs, chirurgiens, I(A)DE, IDE, IBODE, ARM, ambulanciers, AS et AP
• Non soignants exerçant dans des établissements de Santé

Pré requis : Module « urgences collectives et situation sanitaire exceptionnelle » de l'AFGSU 1 ou 2 à jour ou valider la formation en ligne « Prérequis au AFGSU SSE » (Attestation de réussite à transmettre avant la formation) : : <https://formation.sse.ehesp.fr/login/index.php>

Objectif : Permettre aux professionnels de santé de disposer des connaissances médicales et organisationnelles pour faire face à un afflux de victimes blessées par armes de guerre.

Compétences visées / Contenu de la formation :

Matinée :

- Comprendre les principes et la prise en charge dans le cadre du DAMAGE CONTROL en pré hospitalier, en réanimation et au bloc opératoire ;
- Comprendre le rôle des forces de l'ordre lors de la sécurisation des interventions (présentation par les forces de l'ordre : police nationale / gendarmerie nationale) ;
- Comprendre les principes de base des Plans ORSEC – NOVI, ORSAN – AMAVI et du Plan Blanc du CHU Dijon ;
- Comprendre les principes de l'identito-vigilance en contexte d'afflux massif de victimes (SINUS/SIVIC).

Après-midi :

- Savoir réaliser les gestes spécifiques via des ateliers pratiques (pansement compressif, garrot tourniquet, exsufflation, DIO, cricothyroidotomie, ANTARES) ;
- Mise en pratique via une situation simulée avec victimes d'armes de guerre (Briefing, Débriefing).

Méthodes et outils pédagogiques :

- Ateliers de simulation sur les gestes à acquérir, mannequin hémorragie, mannequins HF ;
- Pédagogie active avec mise en situation simulée, briefing, débriefing ;
- Utilisation de l'ambulance d'entraînement CENTURION ;
- Attestation de formation spécialisée aux gestes et soins d'urgence en situation sanitaire exceptionnelle module 3 annexe 5 stratégies médicales de damage control

Modalités d'évaluation :

Questionnaire d'évaluation (pré et post test)

Mises en situation professionnelle

Briefing / Débriefing

DPC n° 16042425020

Téléchargez le livret d'accueil



@CESU21



Cesu 21

